

# 10 ème CHALLENGE MOTO GROUPE BPCE SPORTS







# 10ème Challenge Moto Groupe BPCE Sports à La Colle sur Loup

#### Du 05 au 08 septembre 2014



Le mot de Monsieur Patrick MOREAU, Membre du Directoire de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur.

Bonjour,

Au nom de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur, je suis très heureux d'accueillir le  $10^{\text{ème}}$  Challenge Moto du Groupe BPCE Sports.

Ma licence de l'Association Sportive du Groupe m'a déjà donné le plaisir de participer à des Challenges de Golf et de Course à Pied.

Avec le Directoire de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur, nous avons toujours souhaité encourager et soutenir les manifestations organisées dans le cadre de Groupe BPCE Sports et plus encore si celles-ci se déroulent sur notre territoire, comme pour les premières Olympiades du Groupe en 2012 et le Challenge Randonnée en juin 2013.

Si la pratique sportive est indissociable de l'épanouissement personnel, elle porte également les valeurs dont se nourrissent nos entreprises : cohésion et esprit d'équipe, persévérance dans l'effort.

Je vous souhaite un très bon Challenge, dans un cadre aussi prestigieux que celui des arrières pays Niçois et Varois.

Patrick Moreau Membre du Directoire, Pôle Ressources Caisse d'Epargne Côte d'Azur

## La Caisse d'Epargne Côte d'Azur et son Comité d'Entreprise

#### Vous invitent

#### Au 10ème Challenge Moto du Groupe BPCE Sports

Du 05 au 08 septembre 2014 à la résidence BELAMBRA à Saint-Paul-de-Vence « Club les Oliviers » La Colle sur Loup (06)

Chers Collègues, Amis Motards,

En 2005, après avoir pris mes fonctions de Trésorier de l'ASCEF, j'ai souhaité créer un nouveau Challenge, absent du panel habituel des épreuves sportives et conviviales de notre Association. C'est avec une simple « Bulle » dans la revue MNCE et le bouche à oreille que la discipline moto trouva place au sein de l'ASCEF. Un rassemblement eu lieu la même année au PRADET, dans le Var. Environ 80 personnes et 60 Motos ont participé à cette première aventure.

Ensuite, de nombreux passionnés ont pris le relais en organisant chaque année ce challenge. Ils nous ont fait découvrir leur région et ont réussi, avec brio, à fédérer autour d'eux de nombreux autres motards pour arriver à ce jour à une participation moyenne de 150 personnes sur nos rencontres festives. Aujourd'hui nous sommes fiers de compter parmi les plus grands challenges annuels de Groupe BPCE Sports.

Cette année, c'est à la Colle sur Loup, dans les Alpes-Maritimes, sur le territoire de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur, que nous fêterons notre  $10^{\text{ème}}$  anniversaire.

La Côte d'Azur, ce n'est pas que la mer. C'est aussi un arrière- pays à mille lieues de l'agitation de la Côte. Nous sillonnerons les routes des arrières pays Niçois et Varois. Loin des foules, vous y découvrirez un patrimoine pittoresque, de jolis villages perchés, des vallées, des parcs naturels avec leurs montagnes environnantes.

A travers ces quelques lignes, vous imaginez bien toute l'affection que je porte à ma région. C'est ce ressenti que nous allons essayer, avec toute mon Equipe, de vous faire vivre.

Je souhaite que la lecture de ces quelques lignes vous persuade de nous accompagner pour que perdure cette belle aventure.

A très bientôt.

Pour le Comité d'Organisation

Patrice ALBERINO Président section Moto CE Côte d'Azur

#### **LE PROGRAMME**

L'Hébergement, les repas du soir ainsi que toutes les animations se dérouleront au BELAMBRA de la Colle sur Loup pour tout le séjour.

Pensez à faire le plein de carburant chaque soir avant d'arriver au BELAMBRA.

#### Vendredi 05 septembre 2014:

- Arrivée des participants à partir de 14h
- ➤ Pot d'accueil offert par Groupe BPCE Sports à 19h30
- Dîner à 20h30
- Pour les quelques retardataires possibles qui se seront manifestés avant 17h, possibilité d'un repas froid

#### Samedi 06 septembre 2014:

- Petit déjeuner à partir de 07h
- Départ du premier groupe à 08h30
- Pause-café après environ 01h30 de route à Saint-Auban
- Déjeuner à 12h (repas traiteur) à la salle des fêtes de la Mairie d'Entrevaux (06)
- Retour prévu pour 18h au BELAMBRA
- Dîner à 20h30
- Soirée dansante à partir de 21h30

#### Dimanche 07 septembre 2014:

- Programme identique à celui de la veille en termes d'horaires.
- Le déjeuner de 12h sera servi au restaurant l'auberge des Pins à TOURRETTES (83)
- Apéritif de clôture à 19h30.
- Dîner à 20h30
- Deux animations pour la soirée.

#### Lundi 08 septembre 2014:

Traditionnelle matinée des adieux. Mais on se retrouvera l'an prochain dans un lieu déjà fixé à l'avance (on ne va pas tout vous dire, vous le saurez lors de la soirée de clôture !!!!!).

<u>Parcours du samedi</u>: environ 216 kms pour un temps de route estimé à 05h00, essentiellement dans le 06 avec du sinueux (Gorges de Daluis et Gorges du CIANS).

Parcours du dimanche : environ 210 kms\_pour un temps\_de route estimé à 04h45, dans le 06 et le 83.

#### **INSCRIPTIONS, TARIF et diverses infos**

#### Date limite des inscriptions le samedi 31 mai 2014

Le nombre de participants sera limité à 180 personnes. Les inscriptions seront validées suivant 02 critères :

- Le retour du dossier complet (bulletin d'inscription + composition des chambres) avec le ou les chèques.
- La licence Groupe BPCE Sports doit être à jour (impératif) pour chacun des inscrits.

Si l'un ou l'autre de ces critères venait à faire défaut, l'inscription ne sera pas validée.

Le prix du séjour est de 195 Euros/personne. Chèque à l'ordre de : Section Moto CE CE CAZ Le dossier complet est à expédier à l'adresse suivante :

Patrice ALBERINO
Trésorier National Groupe BPCE Sports
ZAC de VALGORA bat 7
Impasse Jacques Monod
83160 La Valette du Var

Prise en charge du vendredi à votre arrivée au lundi matin, jour du départ.

Hébergement en formule hôtelière (draps et linge de toilette fournis). Vous serez logés dans des appartements pour 02 personnes.

<u>ATTENTION</u>: Le règlement de la discipline MOTO a évolué cette année. Je demande à chaque responsable de section d'en informer leurs collègues.

#### Votre interlocuteur pour tout complément d'information :

Patrice ALBERINO: patrice.alberino@wanadoo.fr: 06.81.45.09.17.

#### Coordonnées du BELAMBRA:

Accueil: +33(0)4 93 32 96 96 Fax: +33(0)4 93 32 54 18

Adresse:

Club BELAMBRA Saint-Paul-de-Vence « Les Oliviers »

Chemin de MONTMEUILLE

06480 La Colle sur Loup <a href="http://www.belambra.fr/club-saint-paul-de-vence-les-oliviers/ete">http://www.belambra.fr/club-saint-paul-de-vence-les-oliviers/ete</a>

<u>Se rendre au BELAMBRA</u>: Par autoroute > sortie 47 VENCE, CAGNES SUR MER <u>ATTENTION</u>: Les autoroutes sont limitées à <u>110 km/h</u> dans tout le département des Alpes-Maritimes.

#### **Stations -services:**

- Leclerc-Auredis, 344 chemin des Moulières, 06480 La Colle sur Loup(24h/24 7j/7)
- > AVIA, 22 bd Honoré Teisseire, 06480 La Colle sur Loup.



# **COMPOSITION DES CHAMBRES DE L'EQUIPE**

#### 10ème CHALLENGE MOTO GROUPE BPCE SPORTS

Du 05 AU 08 Septembre 2014 La Colle Sur Loup (06)

# **ENTREPRISES (CE, BP, NATIXIS, ITCE, FILIALES...)**

Nom de l'entreprise	
Capitaine de l'Equipe (Nom, Prénom)	
Adresse	
Téléphone fixe	Portable
Email	

	2 pe	ersonnes par char	nbre	
	Nom	Prénom	Nom	Prénom
Chambre 1				
Chambre 2		-20/1		
Chambre 3	6	- I want		
Chambre 4				1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
Chambre 5				
Chambre 6				
Chambre 7				
Chambre 8				
Chambre 9				
Chambre 10				
Chambre 11				
Chambre 12				
Chambre 13				
Chambre 14				
Chambre 15				





### **BULLETIN D'INSCRIPTION**

#### 10ème CHALLENGE MOTO GROUPE BPCE SPORTS

Du 05 AU 08 Septembre 2014 La Colle Sur Loup (06)

PILOTE	
Nom	Prénom
Entreprise	
Adresse	
Portable	Email
Personne à prévenir en cas d'urgence, et N	N° de téléphone
Groupe sanguin	
PASSAGER	
Nom	Prénom
Entreprise	
Adresse	
Portable	Email
Personne à prévenir en cas d'urgence, et N	N° de téléphone
Groupe sanguin	
МОТО	
•	
Joindre <b>obligatoirement</b> une photocopie o	de la carte verte
Prière d'entourer la (ou	les) lettre(s) correspondant à votre ou vos taille(s) :

Taille Homme Taille femme

S M L XL XXL S M L XL



#### **REGLEMENT MOTO**

Mise à jour décembre 2013 **ARTICLE 1**: La participation aux compétitions, nationales ou régionales, implique l'acceptation

du r

Règlement intérieur de Groupe BPCE Sports. Le challenge National est ouvert à tous les licencié(e)s répondant aux articles 4 et 5 du Règlement Intérieur de Groupe BPCE Sports.

ARTICLE 2: L'organisateur et les participants se devront d'accepter et d'appliquer

l'ensemble des règles officielles ou réglementaires de l'Association.

**ARTICLE 3:** Tous les participants devront être présents sur le lieu de la randonnée, un quart d'heure avant l'heure fixée pour le début de l'épreuve. Toutefois, en cas de force majeure, il sera toléré un quart d'heure de battement. Passé ce délai, le participant défaillant sera considéré comme étant forfait.

**ARTICLE 4:** En cas de forfait délibéré au cours du Challenge National, le participant défaillant ne participera pas à la manifestation l'année suivante et devra supporter les conséquences financières de son forfait.

ARTICLE 5: Les frais de sécurité et d'assistance seront supportés par l'ensemble des participants.

**ARTICLE 6:** Groupe BPCE Sports sera représentée, au Challenge National par un Délégué, qui aura pour mission d'assister l'Organisateur dans le contrôle des licences.

Le Délégué contrôlera les mesures prises pour le bon déroulement des épreuves, et veillera à ce que les mesures de sécurité soient respectées.

**ARTICLE 7:** Le nombre de participants d'une même entité pourra être limité si les possibilités d'accueil de l'organisateur l'exigent.

**ARTICLE 8**: Ce challenge se déroulera sur route ouverte à la circulation. La manifestation devra comporter deux randonnées sur deux jours. Aucune épreuve chronométrée ne devra figurer au programme. Les règles de sécurité propres à la sécurité routière et à la protection des participants devront être scrupuleusement respectées.

Les Préfectures des départements concernés par les deux tracés des balades devront être informées au moins deux mois avant la date de la manifestation par un imprimé officiel de déclaration d'organisation d'une concentration de véhicules terrestres à moteur.

# Une attestation d'assurance jointe conforme à l'article D 321 1 du code du sport est

obligatoire. L'absence de production de cette attestation rend caduque la déclaration effectuée par l'organisateur et ne permet pas le déroulement de la manifestation. Toujours en fonction du nombre de participants, l'organisateur est tenu de constituer des groupes de 12 motos maximum. Les départs de ces groupes seront espacés d'au moins 05 minutes entre eux pour fluidifier la circulation Ces groupes seront encadrés par des Motards munis de gilets réfléchissants.

Chaque Motard devra respecter strictement les règles d'encadrement de chaque groupe. En aucun cas, et sous peine de se voir exclu du challenge, aucun Motard ne sera autorisé à rouler devant le pilote ouvreur ou derrière le motard qui assure la fermeture du groupe.

Leur responsabilité serait directement engagée en cas de manquement grave à ce point de règlement.

Toutes les mairies concernées par la manifestation (hébergement, restauration, parking, etc...) devront être avisées par l'équipe organisatrice du Challenge.

**ARTICLE 9:** Les participants seront tenus de respecter le code de la route et l'environnement. A l'arrivée des participants sur le lieu de la manifestation, il sera demandé à chaque pilote de se munir de son permis de conduire pour se présenter à l'accueil.

La photocopie de sa carte verte d'assurance de son véhicule aura été fournie au préalable lors de l'inscription.

**ARTICLE 10 :** L'organisateur devra s'entourer de toutes les garanties concernant la sécurité des participants.

**ARTICLE 11:** A l'issue des épreuves, le challenge Groupe BPCE Sports sera attribué à l'Equipe Organisatrice.

**ARTICLE 12:** Super Trophée Entreprise : Le résultat de ce challenge sera pris en compte pour l'attribution du Super Trophée Entreprise. Le règlement complet en vigueur de ce trophée servira de base au calcul des points attribués.

#### CAHIER DES CHARGES PAR DISCIPLINE :

Date du challenge : Prendre contact au préalable avec le secrétariat de Groupe BPCE Sports pour vérification de la non concurrence avec un autre challenge.